



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le mercredi 11 février 2026 à 19 h 02 à la salle de réunion, sise au 400, route 105, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de monsieur le Maire Patrick Beaudry.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Fay McLaughlin, Maureen Rice et Maureen McEvoy, et ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry constant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 6 février 2026

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,

Patrick Beaudry
Fay McLaughlin, Maureen Rice et
Maureen McEvoy

Messieurs les Conseillers,

Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert

AVIS DE CONVOCATION vous est par la présente donné par la soussignée, Myrian Nadon, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le 11 février 2026 convoquée par la Directrice générale, au cours de laquelle le Conseil considèrera les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 11 février 2026
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réception de l'avis de convocation
4. 1^{re} Période de questions
5. Pour s'opposer à la participation au programme fédéral de rachat des armes à feu de style armes d'assaut
6. Pour nommer les comités permanents et ad hoc du conseil municipal
7. 2^e Période de questions
8. Fermeture et levée de la séance extraordinaire du 11 février 2026

Lors de cette séance extraordinaire, qui sera tenue le **mercredi 11 février 2026 à 19 h 00** à la salle de réunion, au 400 route 105, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

FAIT à Low ce 6^e jour du mois de février 2026.


Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière

**2026-02-037 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 FÉVRIER 2026**



No de résolution
ou annotation

2026-02-037

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié avec le changement du titre de la résolution suivante :

5. Pour appuyer la ville de Gracefield - Opposition à la participation au programme fédéral de rachat des armes à feu de style armes d'assaut.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Une minute de silence est observée, à compter de 19 h 02, par l'assemblée afin d'honorer la mémoire des personnes touchées par les tristes récents événements qui ont eu lieu à Tumbler Ridge, Colombie-Britannique et à Kitigan Zibi et d'exprimer notre soutien envers leurs familles et leurs proches. La séance reprend à 19 h 03.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 03.

Note 1 : À 19 h 06, madame la Conseillère Fay McLaughlin déclare qu'elle n'a pas compris l'entièreté du libellé de la résolution puisqu'il n'était disponible qu'en français et indique qu'elle s'abstient de voter.

2026-02-038

**POUR APPUYER LA VILLE DE
GRACEFIELD - OPPOSITION À LA
PARTICIPATION AU PROGRAMME
FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU
DE STYLE ARMES D'ASSAUT**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut;

CONSIDÉRANT QUE les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle;

CONSIDÉRANT QUE la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers;



No de résolution
ou annotation

2026-02-038 CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérification d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

CONSIDÉRANT QUE les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

CONSIDÉRANT QUE la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

CONSIDÉRANT QUE la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Appuie la Ville de Gracefield dans son opposition à la participation au programme fédéral de rachat des armes à feu de style armes d'assaut.
3. Demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.
4. Demande officiellement à la Sûreté du Québec, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.



No de résolution
ou annotation

2026-02-038

5. Affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.
6. Demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.
7. Affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.
8. Transmet copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministre la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités et villes du Québec pour appui.
9. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2026-02-039 POUR NOMMER LES COMITÉS
PERMANENTS ET AD HOC DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec, créer des comités permanents ou ad hoc qui sont chargés de : l'Administration, Travaux publics, Finances et Taxation, Loisirs, Culture et Vie communautaire, Environnement et Urbanisme, Sécurité publique, Ressources humaines, Hygiène du milieu, communications, gestion, personnel, priorités, construction, voirie, sécurité civile, lutte contre les incendies, bibliothèques, patrimoine, agriculture et autres.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Forme, conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec, les comités suivants et nomme les membres du conseil et les fonctionnaires qui en feront partie, à savoir :



No de résolution
ou annotation
2026-02-039

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité général ou plénier du Conseil	Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière, et tous les gestionnaires des services municipaux	Tous les membres du conseil municipal	Prendre des orientations ou des décisions sur les dossiers présentés par la Direction générale et les fonctionnaires en vue de la séance du Conseil. Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique visant à établir et à réaliser les priorités du Conseil.
Comité d'administration – Finances et Communications	Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière	Madame la Conseillère Fay McLaughlin, présidente Madame la Conseillère, Maureen McEvoy vice-présidente Madame la Conseillère, Maureen Rice	Le comité a pour mandat d'assurer l'excellence du service en matière d'administration au coût le plus bas possible. Il consiste également à exercer une surveillance et une gouvernance proactives, respectueuses et efficaces des opérations municipales, avec intégrité, transparence et équité envers les citoyens et les employés. Il procédera à l'analyse rigoureuse des budgets opérationnels, la recherche d'économies sans compromettre la qualité des services et la reddition de comptes clairs. Il fera des recommandations de politiques internes transparentes notamment en matière de gestion des ressources humaines, de santé et sécurité et de pratiques administratives. Le comité améliorera la communication bidirectionnelle avec les citoyens afin de renforcer la confiance dans l'administration municipale.
Comité d'environnement et d'urbanisme et CCU	Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière Madame Mireille Bertrand, inspectrice municipale	Monsieur le Conseiller Lee Angus, président Monsieur le Conseiller Ghyslain Robert, vice-président Monsieur le Maire Patrick Beaudry	Le comité a pour mandat d'assurer l'excellence du service en matière d'environnement et d'urbanisme au coût le plus bas possible. Il a également pour mandat d'élaborer des politiques d'aménagement du territoire responsables qui mettent en valeur les caractéristiques uniques et diversifiées du canton de Low, ainsi que des pratiques qui protègent nos terres et nos eaux pour les générations futures, ce qui fait de Low un lieu de vie prospère pour les jeunes familles et les entrepreneurs. La priorité en matière d'urbanisme pour 2026 est la révision finale et le renouvellement du plan officiel et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Low, en consultation avec le CCU (Comité consultatif des citoyens sur l'urbanisme) et conformément au Schéma d'aménagement de la MRCVG. En 2026, l'accent sera également mis sur la gestion des déchets dans le but de minimiser l'impact financier de ces services tout en assurant l'élimination appropriée des ordures, des matières recyclables, du compost et des boues septiques.



No de résolution
ou annotation

2026-02-039

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière	Madame la Conseillère Maureen McEvoy, présidente Madame la Conseillère Lee Angus, vice-président Monsieur le Maire Patrick Beaudry	Le comité a pour mandat d'assurer l'excellence en matière de programmation de loisirs et de culture au coût le plus bas possible. Il a également pour mandat d'améliorer la qualité de vie des citoyens en élaborant et en soutenant des programmes, des événements et des infrastructures dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. En partenariat avec des organismes communautaires, le comité favorisera et facilitera la collaboration entre les citoyens, le bénévolat et les répercussions positives sur la santé des citoyens et la fierté communautaire. Le comité veillera aussi à revitaliser la vie sociale en soutenant des activités qui renforcent le sentiment d'appartenance et l'attrait local. Il supervisera un calendrier annuel d'événements culturels, récréatifs et traditionnels, en accordant la priorité au soutien à la planification logistique, à la sécurité, aux permis, aux partenaires régionaux, à la conformité réglementaire, etc. Il identifiera et recherchera les ressources qui favorisent le bien-être mental, physique et social des résidents de tous âges. Il cherchera à collaborer avec les organismes de services sociaux et les autres niveaux de gouvernement afin d'améliorer la vie communautaire à Low.
Comité de la Sécurité publique	Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière Monsieur Michel Lemieux, directeur du service de Sécurité incendie et Monsieur Ghyslain Robert, directeur adjoint du service de Sécurité incendie	Monsieur le Conseiller Luc Thivierge, président Madame la Conseillère Fay McLaughlin, vice-présidente Monsieur le Maire Patrick Beaudry	Le comité a pour mandat d'assurer l'excellence du service en matière de protection des citoyens au coût le plus bas possible. Il appliquera les principes de gestion des risques à l'appui des interventions en matière de sécurité en faisant du maintien de la paix et de la protection des citoyens un modèle envié par toutes les municipalités voisines. Il soutiendra les interventions en matière de sécurité en favorisant la prévention des catastrophes, la planification d'urgence, l'optimisation des ressources et l'amélioration continue des protocoles et des équipements afin de maximiser l'efficacité tout en minimisant les dépenses. Le comité supervisera l'élaboration et la mise à jour d'un plan municipal de sécurité civile adapté aux réalités rurales, comprenant la sensibilisation de la communauté, l'analyse des risques et la recherche de partenariats régionaux.



No de résolution
ou annotation
2026-02-039

COMITÉS PERMANENTS

NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité des infrastructures	<p>Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière</p> <p>Directeur des services techniques, Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint (lorsque requis par la Directrice générale et Greffière-trésorière</p> <p>Monsieur Ryan Draper, coordonnateur et Monsieur Stephen Kelly, contremaître aux Travaux publics)</p>	<p>Monsieur le Conseiller, Luc Thivierge, président</p> <p>Monsieur le Conseiller Ghyslain Robert, vice-président</p> <p>Monsieur le Maire Patrick Beaudry</p>	<p>Le comité a pour mandat d'assurer l'excellence en matière de gestion des infrastructures au coût le plus bas possible. Il aura également pour mandat de superviser la gestion des infrastructures municipales, notamment les réseaux d'eau potable, le vaste réseau routier et les propriétés municipales. Afin de remédier aux lacunes accumulées et de redynamiser une approche stratégique proactive, ce comité supervisera la gestion globale des infrastructures municipales en soutenant activement le nouveau directeur des services techniques.</p> <p>Il adoptera une approche stratégique proactive pour superviser les activités de planification et d'entretien, et identifier et rechercher des possibilités de financement, des partenariats et des technologies appropriées, afin de maximiser les investissements tout en garantissant un service optimal aux résidents. Le comité évaluera et hiérarchisera l'élaboration d'une planification résiliente pour les infrastructures en fin de vie et proposera des stratégies innovantes d'entretien préventif pour le vaste réseau routier rural, dans une perspective de budgétisation durable et d'intégration de technologies adaptées aux contextes ruraux.</p> <p>Le comité mettra en œuvre un plan d'action ambitieux visant à positionner la municipalité comme la meilleure petite municipalité rurale du Québec en matière de gestion des infrastructures, en maximisant les investissements tout en minimisant les perturbations pour les citoyens.</p>
Comité d'agriculture	<p>Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière</p> <p>Madame Mireille Bertrand, inspectrice municipale</p>	<p>Madame la Conseillère Maureen Rice, présidente</p> <p>Monsieur le Conseiller Lee Angus, vice-président</p> <p>Madame la Conseillère Fay McLaughlin</p>	<p>Le mandat du comité consiste à soutenir la consultation citoyenne afin de renforcer la communauté agricole, en facilitant la mise en place d'activités et de modèles agricoles innovants et durables, tout en respectant les pratiques agricoles traditionnelles. Le comité soutiendra la consultation citoyenne afin de revitaliser la communauté rurale, de stimuler l'économie locale et de positionner Low comme un modèle attractif pour les générations futures à la recherche d'un mode de vie équilibré entre nature, agriculture et innovation.</p>



No de résolution
ou annotation
2026-02-039

3. Mentionne que la Directrice générale et Greffière-trésorière fait partie d'office de tous les comités, mais n'a pas droit de vote.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Adopté à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 27.

2026-02-040

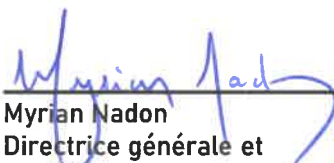
**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 27.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée.


Myrian Nadon
Directrice générale et
Greffière-trésorière


Patrick Beaudry
Maire